

Agissez dès aujourd'hui pour que l'argent liquide continue d'être accepté en Suisse !

Canton TG



Lors de la session d'hiver du Parlement, les **Parlementaires** devront se prononcer sur une **proposition** ([voir PDF](#)) qui vise à ce que **l'argent liquide** **doive être largement accepté en Suisse**.

1/ Demandez à vos parlementaires à Berne de soutenir cette proposition lors de la session d'hiver.

Marche à suivre : Vous pouvez copier et coller manuellement les informations de la page suivante dans un nouveau courriel et le personnaliser.

- Vous pouvez **supprimer** les **adresses** des parlementaires que **vous ne souhaitez pas contacter** avant d'envoyer le courriel.
- Vous êtes bien entendu libre d'**adapter** le **texte proposé** pour le reformuler avec vos propres mots.

2/ Pétition

Signez la pétition ci-dessous afin de montrer aux médias et aux partis politiques que l'argent liquide est largement **soutenu** par la population:
<https://schweiz-macher.ch/campagne-argent-liquide-2024/>

Merci de votre participation active pour une Suisse meilleure!

Merci de partager notre action autour de vous !

Merci de **soutenir** notre travail engagé en faveur de l'argent liquide avec un **don**.

C'est maintenant ou jamais !

www.schweizer-macher.ch/spenden



Liste des Parlementaires TG

'Brigitte Häberli-Koller'<brigitte.haeberli@parl.ch>; 'Jakob Stark'<jakob.stark@parl.ch>; 'Diana Gutjahr'<diana.gutjahr@parl.ch>; 'Christian Lohr'<christian.lohr@parl.ch>; 'Nina Schläfli'<nina.schlaefli@parl.ch>; 'Pascal Schmid'<pascal.schmid@parl.ch>; 'Manuel Strupler'<info@manuel-strupler.ch>; 'Kris Vietze'<kris.vietze@parl.ch>; minderheitsantrag@schweiz-macher.ch

** Pour des raisons statistiques, nous avons ajouté notre adresse e-mail afin de recevoir une copie. Nous n'utiliserons pas votre adresse e-mail. Pour rester informé, il suffit de signer la pétition.*

Sujet (suggestion) :

Soutien à la proposition d'amendement au projet 24.063 (L'argent liquide, c'est la liberté)

— Texte (suggestion) —

Chers membres du Conseil national et du Conseil des États,

Dans le cadre de l'initiative populaire fédérale en faveur de l'argent liquide, vous aurez l'occasion de vous prononcer sur une proposition d'amendement au contre-projet du CF (proposition n° 001 | Burgherr) lors de la session d'hiver 2024. Je trouve que l'alinéa 2ter de cette proposition est un ajout important que je souhaiterait voir figurer dans la Constitution. Il faut mettre un terme à la raréfaction progressive du cash, comme dans les transports publics, qui pose des problèmes, notamment pour les personnes âgées, les handicapés et les personnes sans carte bancaire ni téléphone portable, comme les enfants. Il est également important pour moi qu'en cas de problème technique, nous puissions continuer à utiliser l'argent liquide comme moyen de paiement, pour que l'économie puisse continuer à fonctionner.

Proposition n° 001 | Burgherr | 24.063 | contre-projet direct :

Art. 99, al. 2ter, Cst. - 2ter En règle générale, l'argent liquide émis par la Confédération ou par la Banque nationale suisse doit être accepté comme moyen de paiement.

*Je vous remercie pour votre attention et j'espère que votre choix confirmera la confiance que j'ai en vous.
Meilleures salutations*

— Fin du texte —